

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 181 Voeu relatif à l'avenir du Théâtre Paris Villette.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le soutien régulier de la Ville de Paris à la SARL gestionnaire du Théâtre Paris Villette, avec une subvention passée de 645 000 euros en 2000 à 865 000 en 2012, soit une augmentation de 35%, et la subvention exceptionnelle de 150 000 euros versée en 2011 afin d'aider la SARL à faire face à ses difficultés budgétaires et à engager un plan de redressement ;

Considérant que le Théâtre Paris Villette, accueille en moyenne 8000 spectateurs par an depuis dix ans, soit 3 à 4 fois moins que les autres théâtres de jauge similaire subventionnés par la Ville, et uniquement 4000 spectateurs payants en 2011, ce qui, sans constituer un critère d'appréciation unique, ne peut pas être satisfaisant du point de vue de sa mission de service public et de démocratisation culturelle ;

Considérant que la subvention 2012 a été consommée par la SARL Paris Villette en 8 mois, que son directeur, Patrick Gufflet, n'a pas été en mesure d'assainir la gestion de sa structure, mettant en danger l'emploi de ses salariés et le travail des compagnies qu'il a engagées et que malgré le soutien accru de la Ville, la situation de l'établissement a continué à se dégrader, jusqu'à atteindre une impasse financière,

Considérant qu'une nouvelle subvention exceptionnelle ne serait ni juste vis-à-vis de l'ensemble des acteurs culturels à Paris, ni responsable du point de vue de la gestion des deniers publics ;

Considérant que le bâtiment du Théâtre Paris Villette appartient à l'Etat et que la Ville en est locataire ;

Considérant que conformément au voeu de l'Exécutif parisien adopté le 14 mai 2012 qui demandait que "la Ville de Paris engage très rapidement un échange approfondi avec le Ministère de la Culture afin de rechercher une solution concertée pour le devenir du Théâtre Paris Villette et rappelait son attachement à ce lieu" ; des échanges ont lieu avec l'Etat sur l'avenir du lieu et qu'un projet de salle de concert dédiée au jazz dans ce bâtiment n'est pas d'actualité ;

Considérant les vœux du groupe Communiste et élus du Parti de gauche et du groupe UMPPA,

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris,

Emet le voeu que :

- la Ville de Paris s'engage à ne pas fermer ce lieu culturel et à prendre les dispositions nécessaires, pour garantir qu'un nouveau projet théâtral puisse voir le jour au Théâtre Paris Villette, en concertation avec l'Etat, avec qui un dialogue a d'ores et déjà été engagé, mais également en concertation avec les organisations professionnelles ;
- la Ville de Paris puisse informer dès que possible le Conseil de Paris des avancements de ses échanges avec l'Etat au sujet de l'avenir du Théâtre ;
- le travail engagé par la Direction des affaires culturelles dès le 28 septembre auprès des salariés de la SARL Paris Villette soit poursuivi, afin de rechercher des solutions d'accompagnement concrètes au cas par cas ;
- la Ville de Paris mette tout en oeuvre, en lien avec les établissements culturels parisiens notamment, pour rechercher des solutions aux compagnies programmées sur la saison 2012-2013.